



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 octobre 2022

SONT PRÉSENTS

- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Daniel Arbour, conseiller de comté, maire de Sainte-Béatrix
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Joé Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Karl Lacouvé, conseiller de comté, maire de Saint-Zénon
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Charles-André Pagé, représentant Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller de comté, maire de Saint-Jean-de-Matha

Formant quorum sous la présidence de monsieur Martin Bordeleau

SONT ABSENTS

- Mme Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
M. Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- MM Philippe Duchesne, directeur général adjointe – Opérations et planification du milieu
Félix Nadeau Rochon, directeur du Service d'aménagement
- Mmes Édith Gravel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe – Planification du développement du territoire
Julie Dorich, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-10-069-2022

Le quorum ayant été constaté, il est résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-10-070-2022

Il est proposé par M. Joé Deslauriers, appuyé par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022
4. DOSSIERS
 - 4.1. Déneigement du chemin du Lac-Bruneau – Octroi de contrat - Décision
 - 4.2. Ministère des Transports du Québec – Contrat d'entretien estival du chemin des Cyprès - Information
 - 4.3. Programme de mise en valeur intégrée – Réaménagement des accès publics – Information
 - 4.4. Programme de mise en valeur intégrée – Borne sèche – Décision
 - 4.5. Sécurité publique – Remerciements suite à un sauvetage en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 octobre 2022

milieu isolé - Adoption

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
 - 5.1. Aucune
6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION
7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

TNO-10-071-2022

Il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Pierre Charbonneau et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Dénouement du chemin du Lac-Bruneau – Octroi de contrat - Décision

TNO-10-072-2022

Considérant l'engagement pris par la résolution CA-242-2013 prévoyant la perception d'une taxe de secteur pour le déneigement d'une distance de 4,6 kilomètres sur le chemin du Lac-Bruneau, situé dans le TNO de la MRC de Matawinie, plus précisément au nord-ouest de la municipalité de Saint-Côme;

Considérant que la soumission présente une augmentation de plus de 50% du coût annuel du contrat;

Considérant la volonté de l'Association Club de chasse et pêche au Diable Vauvert inc. afin que le TNO maintienne le service lié à l'administration du contrat de déneigement du chemin du Lac-Bruneau;

Considérant qu'il est opportun d'assurer la prise en charge du service jusqu'à l'hiver 2024-2025, soit pour une période de 3 ans;

Considérant que parmi les entrepreneurs sollicités, l'offre de services de Mini-Excavation D.C. est la seule soumission conforme reçue pour un montant de 51 305 \$ plus les taxes applicables;

Considérant la recommandation du Service d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO octroi le contrat du déneigement du chemin du Lac-Bruneau à l'entreprise Mini-Excavation D.C. pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 pour un montant total de 51 305 \$ plus les taxes applicables.

4.2. Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Contrat d'entretien estival du chemin des Cyprès - Information

Le directeur du Service d'aménagement explique que le MTQ octroyait auparavant une aide financière pour l'entretien estival du chemin des Cyprès. Suite aux travaux de réfection et de pavage de celui-ci, la décision était de mettre un terme à cette subvention. Toutefois, après des représentations à l'effet que des travaux autres que le nivelage sont toujours nécessaires, entre autres, la réparation des fissures, l'entretien des accotements et le débroussaillage, une aide financière révisée sera octroyée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 octobre 2022

4.3. Programme de mise en valeur intégrée – Réaménagement des accès publics – Information

Lors de la construction de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île, le TNO de la MRC de Matawinie a reçu 760 200 \$ d'Hydro-Québec via le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI).

Le projet de réaménagement des trois descentes de bateaux des lacs Légaré, Villier et Devenyns s'est vu attribuer une somme de 35 000 \$. Ce projet a été complété au courant du mois d'août. Chaque site offre maintenant un aménagement respectueux de l'environnement et accessible à tous.

- les descentes à bateau sont stabilisées de manière à favoriser la reprise des végétaux et limiter l'érosion des sols;
- les quais sont implantés avec un minimum d'empreinte au sol;
- une toilette sèche afin de favoriser la propreté du site;
- un panneau informatif rappelle les règlements en vigueur et les bonnes habitudes.

Le Service d'aménagement souhaite souligner l'excellent travail de l'entrepreneur, Excavation Sylvain Rondeau.

4.4. Programme de mise en valeur intégrée – Bornes sèches - Décision

TNO-10-073-2022

Considérant que la résolution TNO-019-2017 accorde une somme de 30 000\$ pour le projet d'implantation de deux bornes sèches sur le TNO de la MRC de Matawinie;

Considérant que la résolution TNO-065-2020 autorise le Service d'aménagement à procéder aux études et aux dépôts des demandes d'autorisations requises à la mise en place des bornes sèches;

Considérant que le rapport de biologiste confirme que les localisations choisies sont conformes;

En conséquence, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie autorise le Service d'aménagement à négocier une entente avec le propriétaire concerné afin de permettre l'établissement d'une servitude perpétuelle en faveur du TNO, de même que la réalisation des travaux.

4.5. Sécurité publique – Remerciements suite à un sauvetage en milieu isolé - Adoption

TNO-10-074-2022

Considérant l'entente de service par laquelle une partie du sauvetage d'urgence en milieu isolé dans le territoire non organisé de la MRC de Matawinie est assurée par l'équipe du service incendie de Saint-Michel-des-Saints;

Considérant l'évènement survenu le 7 janvier 2022 dans le secteur du sentier de la route 33 en direction du lac Hamel;

Considérant la qualité de l'intervention réalisée par l'équipe SUMI du service incendie de Saint-Michel-des-Saints;

En conséquence, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO se joigne à M. Leblanc afin de souligner l'excellent travail réalisé par l'équipe SUMI de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints lors de l'évènement du 7 janvier 2022.

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 19 octobre 2022

6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – ADOPTION

TNO-10-075-2022

Il est proposé par M. Daniel Arbour, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et des engagements, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques n^{os} 3474 et 3476, montant total de 181,66 \$

Dépôts directs n^{os} 700569 à 700575 incl., montant total de 121 278,93 \$

Prélèvements 210035 à 210037, montant total de 447,42 \$

Engagements n^{os} 22-000119 à 22-000131, montant total de 66 070,38 \$

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est déposée aux élus.

8. VARIA

8.1. Aucun point

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-10-076-2022

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Isabelle Parent, appuyée par Mme Audrey Boisjoly et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit et est levée à 13 h 10.

Edith Gravel
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Martin Bordeleau
Préfet suppléant/adjoint